

Période d'examens de Noël et organisation de la dernière semaine



Décembre 2022

La période d'examens est consacrée à l'évaluation de tes compétences acquises tout au long de ce début d'année scolaire ; sois impliqué dans tes révisions et ton travail. Tes efforts paieront !

Les examens ont lieu

- du 13 au 16 décembre pour les 1es et 2es années. Les cours se terminent le lundi pour ces classes à 13h25 à Jemeppe et 13h45 à l'ISM, rue Cockerill.
- du 12 au 19 décembre pour les 3e, 4e, 5e, 6e et 7ème années.

Tu as reçu ou vas recevoir l'horaire. Il sera affiché aux valves électroniques : dossier partagé/valves élèves. Tu y retrouveras aussi ces consignes.

Des activités seront organisées **le lundi 19 décembre pour les 1es et les 2es années** : un courrier te précisera les détails. Présence obligatoire.

Les conseils de classe se dérouleront les 20, 21 et 22 décembre : tu ne dois pas venir à l'école.

Le 23 décembre matin, tu es attendu(e) sur l'implantation de la rue Cockerill.

★ Les bulletins seront remis par les titulaires et co-titulaires de 8h30 à 9h30.

★ De 10 h à 12h, tous les professeurs seront présents sur l'implantation de la rue Cockerill, pour les parents et élèves qui souhaiteraient voir leurs copies.

- Veille à te présenter à l'examen avec ton journal de classe en ordre, ton cours et ton matériel. Tout manquement te pénalisera d'une manière ou d'une autre.
- L'utilisation du GSM à l'examen entraîne l'annulation de l'épreuve. A toutes fins utiles, dépose ton gsm éteint sur le bureau du professeur ou dans la boîte prévue à cet effet en entrant dans le local.
- Il t'est interdit de quitter la classe avant les **60** premières minutes de l'examen. Lorsque tu as terminé, le professeur indiquera l'heure de sortie dans ton journal de classe et tu pourras quitter l'école. Si tu n'as pas de journal de classe, tu te rendras auprès de l'éducateur/éducatrice. Tu patienteras à l'étude jusqu'à la fin de l'examen tel que prévu.
- Si tu arrives en retard, rejoins directement ta classe ; aucun temps supplémentaire ne te sera accordé pour réaliser ton examen.
- Si tu dois présenter un examen oral, respecte bien l'heure de ton passage. Ton professeur t'aura transmis l'horaire.
- **EN CAS D'ABSENCE** : il est **obligatoire** de prévenir le jour même ton éducateur (trice). Un **certificat médical** (seul justificatif accepté en période d'examen) devra être transmis à l'école dans les plus brefs délais (maximum, le jour de ton retour). Sans CM, ton épreuve sera sanctionnée d'un zéro.
- Particulièrement pendant cette période et par respect pour tes condisciples qui n'ont pas terminé leur examen, tu es prié de rester calme dans la cour de récréation.